



Naturalisation par filiation

Par **kakinantais**, le **25/08/2014** à **20:37**

bonjour

je viens vers vous pour savoir si mon père et moi même peut'on prétendre a la nationalité française par filiation

mon père est né en France en 1956 et à l'age de 12 ans mon grand père l'a emmené en Algérie avec deux frères et a laisser les trois autres ici avec leur maman qu'elle obtenue la nationalité française par décret

après les deux frères sont revenu ici en France et obtenu eux même la nationalité

mon père comme il est resté laba il cherche a avoir la nationalité comme toute ses frères son ici et français ainsi q'une de ses filles

ma question

peut demandé la nationalité et si oui quel procédure faut il suivre

merci de me répondre d'avance